



Vote des taux de Fiscalité Directe Locale 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de Sinnamary étant assemblé en session ordinaire s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après une convocation légale sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude MADELEINE, Maire,
Mme Annick ARON-LEVEILLE, 1^{ère} Adjointe au Maire,
M. René-Serge HORTH, 2^{ème} Adjoint au Maire,
M. Patrick COSSET, 3^{ème} Adjoint au Maire,
Mme Myriam MARIN, 4^{ème} Adjointe au Maire,
Mme Cathia ATTICA, 6^{ème} Adjoint au Maire,
Mme Claudine CAILLOT, Conseillère Municipale,
M. Fabien CLET, Conseiller Municipal,
Mme Brigitte HORTH, Conseillère Municipale,
M. Jean-Marie DECOLLAS, Conseiller Municipal,
M. Pierre HO-WEN-SZE, Conseiller municipal,
Mme Maéva CHAMPESTING, Conseillère municipale,
Mme Emeline JEREMIE, Conseillère Municipale,
Mme Emilie VENTURA-CLET, Conseillère Municipale,
M. Sylvio BOCAGE, Conseiller Municipal,
M. Andrey ANDRE, Conseiller Municipal,
Mme Fidélia BOCAGE, Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS :

M. Jean-Claude HORTH, 5^{ème} Adjoint au Maire.
Mme France CLET-COURAT, Conseillère Municipale,
Mme Odile ANTOINETTE, Conseillère Municipale,
M. Jean-Marie TORVIC, Conseiller Municipal,
M. Ludovic LETARD, Conseiller Municipal,
Mme Marie-Noëlle ZULEMIE, Conseillère Municipale,

PROCURATIONS :

M. Jean-Claude HORTH donne pouvoir à M. Patrick COSSET - Mme Odile ANTOINETTE à Mme Myriam MARIN pour voter en leur nom, comme le prévoit l'article L2121-20 du Code des Collectivités Territoriales.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont pu valablement délibérer.

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Andrey ANDRE, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

DATE DE CONVOCATION

Vendredi 22 Mars 2019

DATE DE REUNION

Vendredi 29 Mars 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 17

Absents : 06

Quorum : 12

Procurations : 02

Votants : 19

Le Maire

Jean-Claude MADELEINE



Accusé de réception en préfecture
973-219733128-20190329-2019-
633FIN-DE
Date de réception préfecture :

Vote des taux de Fiscalité Directe Locale 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.1612.2,

VU le Code Général des Impôts notamment son article 1639 A,

VU la délibération n° 2018-000547/FIN du 13 avril 2018 relative aux taux de Fiscalité Directe Locale 2018 ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil de fixer chaque année, les taux des impôts locaux,

Sur rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide,

Article 1 : DE DONNER ACTE au Maire du rapport n°2019-1T/1R-14/FIN

Article 2 : DE MAINTENIR les taux des impôts locaux comme suit :

| | Taux |
|-------------------------------|-------|
| Taxe d'habitation | 10,05 |
| Taxe foncière | 13,38 |
| Taxe foncière sur le non-bâti | 8,89 |

Article 3 : D'AUTORISER le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente décision.

| ADOPTE PAR 19 VOIX | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|---|----------|--------------|
| M. Jean-Claude MADELEINE , Mme Annick ARON-LEVEILLE , M. René-Serge HORTH , M. Patrick COSSET , Mme Myriam MARIN , M. Jean-Claude HORTH , Mme Cathia ATTICA , M. Pierre HO-WEN-SZE , Mme Claudine CAILLOT , M. Jean-Marie DECOLLAS , Mme Brigitte HORTH , Mme Maéva CHAMPESTING , M. Fabien CLET , Mme Odile ANTOINETTE , Mme Emilie VENTURA-CLET , M. Sylvio BOCAGE , Mme Emeline JEREMIE , M. Andrey ANDRE , Mme Fidélia BOCAGE | | |

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Sinnamary, le 01 avril 2019



Le Maire

Jean-Claude MADELEINE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération dès sa publication ou déclaration auprès des services de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
973-219733128-20190329-2019-
633FIN-DE
Date de réception préfecture :

| | |
|-------------------------------|----------------------|
| Jean-Claude MADELEINE | ARON-LEVEILLE Annick |
| René-Serge HORTH | Patrick COSSET |
| Myriam MARIN | Jean-Claude HORTH |
| Cathia THEODOSE-DORVIL-ATTIGA | Jean-Marie TORVIC |
| France CLET COURAT | Pierre HO-WEN-SZE |
| Claudine CAILLOT | Maéva CHAMPESTING |
| Jean-Marie DECOLLAS | Brigitte HORTH |
| Ludovic LETARD | Odile ANTOINETTE |
| Fabien CLET | Marie-Noëlle ZULEMIE |
| Emilie CLET-VENTURA | Sylvio BOCAGE |
| Emeline JEREMIE | Andrey ANDRE |
| Fidélia BOCAGE | |

Accusé de réception en préfecture
973-219733128-20190329-2019-
633FIN-DE
Date de réception préfecture :